

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. | 5. |
| 3. | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT : David WILSON

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et 17 novembre 2022
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- ~~5. Dépôt des rapports des comités municipaux~~ SUJET RETIRÉ
6. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil
7. Déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés
8. Élections partielles pour le poste #3
9. Nomination de M. Bruno Bélisle à titre de président d'élection
10. Règlement 2022-659 déterminant les modalités de publication des avis publics — Avis de motion
11. Règlement 2022-659 déterminant les modalités de publication des avis publics — Présentation

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

12. Embauche d'un directeur des travaux publics
13. Modification au contrat d'assurance collective

FINANCES ET TRÉSORERIE

14. Acceptation des comptes à payer
15. Rapports des salaires nets –2022-11

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

16. Programme d'aide à la voirie locale — Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

17. Règlement 2022-653 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption du 2^e projet
18. Règlement 2022-654 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption du 1^{er} projet
19. Règlement 2022-655 modifiant le règlement permis et certificat 2001-435 — Présentation
20. Règlement 2022-656 modifiant le règlement permis et certificat 2001-435 — Adoption
21. Règlement 2022-657 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption du 2^e projet
22. PIIA Intermédiaire — lot # 4 822 833 ch. Capelton (Nouvelle construction bifamiliale)
23. Nomination d'un remplaçant au comité de démolition
24. Désistement – requête en expropriation

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- ~~25. Politique de reconnaissance des organismes~~ Point retiré

SÉCURITÉ PUBLIQUE

26. Modification au schéma de couverture de risques incendie

VARIA

27. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
28. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

2022-12-05.01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ELIZABETH FEE PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 5 (dépôt des rapports des comités municipaux) et du point 25 (Politique de reconnaissance des organismes), l'inversion des points 8 et 9 (Élections partielles pour le poste no 3 et Nomination de M. Bruno Bélisle à titre de président d'élection) et l'ajout du point 24 (Désistement – requête en expropriation).

2022-12-05.02 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 17 NOVEMBRE 2022**

MOI, ANDREW J PELLETIER PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 novembre 2022 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre soient adoptés après vérifications.

2022-12-05.03 **INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La Mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Parc Dreamland – Lumières de Noël
- Marché de Noël (9 et 10 décembre)
- Félicitations à Mme Haller
- Merci à M. Samson pour son implication
- Stationnement payant – projet présenté en mars 2023
- Comité de la Marina
- Comité d'environnement – présentation mi-février
-
-
-
-
-

2022-12-05.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS	OBJETS
	Q.
	R.

2022-12-05.05 **DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS MUNICIPAUX**

SUJET RETIRÉ

2022-12-05.06 **DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Résolution confirmant que les membres du conseil ont déposé une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

ATTENDU qu'en vertu de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil doivent déposer devant celui-ci une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires ;

ATTENDU que le Greffier-trésorier doit, au plus tard le 15 février 2023, transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration et ceux qui ne l'ont pas fait ;

Le directeur général et greffier-trésorier confirme que les membres du conseil ont déposé une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires dans le délai prévu par la loi et que le MAMH en sera informé dans le délai prescrit ;

2022-12-05.07 **DÉCLARATION À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS**

Résolution confirmant la réception des déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés pour l'année 2022

ATTENDU QU'en vertu de la vérification comptable annuelle, les membres du conseil doivent faire une déclaration écrite auprès du greffier-trésorier à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés ;

Le Directeur général et Greffier-trésorier confirme avoir reçu les déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés pour l'année 2022.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

2022-12-05.08

NOMINATION DE M. BRUNO BÉLISLE À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Résolution demandant à la Commission municipale du Québec la possibilité pour M. Bélisle d'agir à titre de Président d'élection pour l'élection partielle du poste #3

ATTENDU la démission de Mme BRASIOLA au poste de conseillère #3 ;

ATTENDU QU'une élection partielle aura lieu afin de pourvoir le poste vacant ;

ATTENDU QUE le directeur général et Greffier-trésorier est d'office le Président d'élection pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE lors des élections de 2021 ainsi que lors de l'élection partielle de 2022, M. Bruno BÉLISLE s'est acquitté de cette tâche pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE M. Benoit TREMBLAY désire déléguer cette tâche au directeur général adjoint, M. Bruno Bélisle

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

De nommer M. Bruno BÉLISLE à titre de Président d'élection pour la Municipalité pour l'élection partielle de 2023.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.09

ÉLECTIONS PARTIELLES POUR LE POSTE #3

Le président d'élection annonce qu'il y aura des élections partielles, le 5 mars 2023, afin de pourvoir le poste vacant de conseiller #3. L'avis d'élection sera publié au courant du mois de janvier 2023.

2022-12-05.10

RÈGLEMENT 2022-659 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS — AVIS DE MOTION

Les articles 433.01 à 433.04 du Code municipal du Québec prévoient les modalités de publication des avis publics. L'article 126 de la LAU prévoit également que les avis publics doivent être affichés dans un média papier, ce qui engage des frais importants pour la Municipalité. Le présent règlement vise l'établissement d'une politique d'affichage qui prévoit l'affichage à 2 endroits physiques définis (Hôtel de Ville et Bureau de poste) et sur le site Web de la Municipalité seulement permettant ainsi l'économie de coûts.

MOI, ELIZABETH FEE donne avis de motion qu'a une prochaine séance du conseil le règlement 2022-659 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour but de déterminer les modalités de publication concernant les avis publics de la Municipalité du Village de North Hatley.

2022-12-05.11

RÈGLEMENT 2022-659 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS — PRÉSENTATION

MOI, ELIZABETH FEE, dépose le projet de règlement 2022-659.

Le présent projet aura pour objet de déterminer les modalités de publication concernant les publics de la Municipalité du Village de North Hatley.

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité.

2022-12-05.12

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le départ à la retraite du Directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir au poste, un directeur pour diriger les opérations;

ATTENDU QUE le Directeur général et Greffier-Trésorier a proposé au conseil, la candidature de M. Wade MORSE à ce titre;

ATTENDU QUE M. MORSE a pris connaissance de la description de tâches et des exigences du poste;

MOI, Michel DESROSIERS propose que la Municipalité procède à l'embauche de M. Wade MORSE à titre de Directeur des travaux publics à compter du 5 décembre 2022, le tout conformément aux conditions discutées et acceptées par les parties, lesquelles seront énumérées dans un contrat fixant les conditions d'emploi;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

QUE Madame la Mairesse Marcella DAVIS-GERRISH et le Directeur général et Greffier-Trésorier, Monsieur Benoit TREMBLAY soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat;

QUE les fonds requis au paiement du salaire de Monsieur MORSE soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires relatifs aux travaux publics.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.13

MODIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Résolution visant le retrait de la clause d'assurance courte durée en cas de maladie dans le régime d'assurances collectives. La portion de courte durée était à la charge complète des employés.

ATTENDU QUE la Municipalité offre à ses employés permanents, des avantages sociaux lui permettant une rétention du personnel ;

ATTENDU QUE la Municipalité partage le coût des assurances collectives à parts égales avec ceux-ci ;

ATTENDU que parmi ces avantages sociaux figurent une assurance salaire pour la courte durée ainsi que pour la longue durée et que celles-ci sont à la charge complète des employés ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités n'offrent pas l'assurance salaire de courte durée car elle peut être remplacée par l'Assurance emploi ;

ATTENDU QUE les prestations de l'Assurance emploi dédommagent un employé à 55 % de son salaire et ces prestations sont imposables alors que celles de l'assurance collective ne le sont pas ;

ATTENDU QUE les employés ont demandé à la Municipalité de remplacer l'assurance salaire de courte durée par l'Assurance emploi ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, je propose que les employés permanents de la Municipalité soient couverts dorénavant pour l'assurance salaire de courte durée par l'Assurance emploi. Que la Municipalité compense à l'employé, 20 % supplémentaire du montant de l'Assurance emploi pour que la prestation après impôt soit équivalente à la couverture de l'assurance collective.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.14

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Résolution visant l'adoption des comptes à payer pour le mois de novembre 2022

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 5 décembre 2022 par le Service de trésorerie, d'une somme de 127 872,43 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000**

**RÉUNION DU : 5 décembre 2022
MEETING OF : December 5, 2022**

Déposé : 2022-12-05
Submit : 05-12-2022

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISES DE L'EMPLOYEUR		5 659,16 \$
		TOTAL	<u>5 659,16 \$</u>
REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCTOBRE 2022		12 781,72 \$
		TOTAL	<u>12 781,72 \$</u>
REVENU CANADA	REMISE DE L'EMPLOYEUR OCTOBRE 2022		5 640,92 \$
		TOTAL	<u>5 640,92 \$</u>
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	HONORAIRE (HORS MANDAT)	2630405	459,90 \$
	HONORAIRE (AUDIT)	2630455	4 599,00 \$
	HONORAIRE (AUDIT)	2630436	2 184,53 \$
		TOTAL	<u>7 243,43 \$</u>
			Taxes incluses
PAVAGE DES CANTONS	PAVAGE DE RUES	1059	25 395,11 \$
		TOTAL	<u>25 395,11 \$</u>
			Taxes incluses
ROCK SIMARD INC.	RÉP. DES TROTTOIRS ET RESERVOIR DIESEL	4769	5 007,16 \$
		TOTAL	<u>5 007,16 \$</u>
			Taxes incluses
POMPES R. FONTAINE (LES)	RETRAIT DES QUAIS	24272	1 434,38 \$
	RÉP. POSTE ÉGOUT HOVEY	24271	3 917,90 \$
	RÉP. POSTE ÉGOUT HOVEY	24295	897,91 \$
	RÉP. PRÉVENTIVES POSTES ÉGOUT	24302	1 863,56 \$
		TOTAL	<u>8 113,75 \$</u>
			Taxes incluses
MÉCANIQUE TDR	ENT. VÉHICULE VOIRIE	11164	519,85 \$
	RÉP. VÉHICULE VOIRIE	11195	71,86 \$
	REP. VÉHICULE VOIRIE	11194	229,95 \$
	REP. VÉHICULE VOIRIE	11203	4 158,09 \$
	REP. VÉHICULE VOIRIE	11204	7 759,66 \$
		TOTAL	<u>12 739,41 \$</u>
			Taxes incluses
		GRAND TOTAL	<u>82 580,66 \$</u>

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.15

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2022-11

ÉLUS	4 918,73 \$
PERMANENTS	36 145,12 \$
SAISONNIERS	273,31 \$
TOTAL	41 337,16 \$

2022-12-05.16

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

Résolution demandée par le PAVL-PPA CE afin d'officialiser les travaux effectués.

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

D'approuver les dépenses d'un montant de 35 542\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.17

**RÈGLEMENT 2022-653 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 —
ADOPTION DU 2^E PROJET**

Résolution visant l'adoption du 2^e projet concernant la gestion de la location à court terme.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le 2e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n°2022-653 modifiant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » est adopté avec les modifications suivantes par rapport au premier projet de règlement :

- 1- Dans les zones C-1 à C-3 et C-5, l'usage « Résidence de tourisme » est prohibé dans chaque zone (au lieu d'être contingenté à 3 dans la zone);
- 2- Dans les zones C-4 et C-6, l'usage « Résidence de tourisme » est contingenté à un dans chaque zone (au lieu d'être contingenté à 3 dans la zone);
- 3- Dans la zone C-8, « Résidence de tourisme » n'est pas limité (au lieu d'être contingenté à 3 dans la zone);
- 4- Dans la zone Ra-17, l'usage « Résidence de tourisme » est contingenté à un dans la zone (au lieu d'être interdit dans la zone);
- 5- Dans la zone RUR-4, l'usage « Résidence de tourisme » est contingenté à un dans la zone (au lieu d'être interdit dans la zone).

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.18

**RÈGLEMENT 2022-654 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 —
ADOPTION DU 1ER PROJET**

Résolution visant l'encadrement responsable de l'abattage d'arbre sur le territoire de la Municipalité.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'adopter le projet modifiant le règlement de zonage n° 2001-432.

Le présent projet de règlement n° 2022-654 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions relatives à l'abattage, l'entretien et la plantation d'arbres à des fins autres que sylvicoles.

Une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 9 janvier 2023, à 15 h 00 au centre communautaire de North Hatley. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.19

RÈGLEMENT 2022-655 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICAT 2001-435 — PRÉSENTATION

MOI, MICHEL DESROSIERS, PRÉSENTE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

Le projet de règlement n° 2022-655 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2001-435.

Le présent projet de règlement n° 2022-655 aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin d'ajuster les dispositions applicables et les documents exigés pour l'émission d'un certificat d'autorisation portant sur l'abattage d'arbres.

De plus, le règlement sera adopté à une séance tenue le 9 janvier 2023, à 19 h 00, au centre communautaire de North Hatley.

Le règlement est disponible pour consultation sur à l'hôtel de ville de North Hatley.

2022-12-05.20 **RÈGLEMENT 2022-656 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS & CERTIFICAT 2001-435 — ADOPTION**

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le règlement d'amendement au règlement de permis et certificats intitulé « Règlement no 2022-656 modifiant le règlement de permis et certificats n°2001-435 de la Municipalité du Village de North Hatley » est adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.21 **RÈGLEMENT 2022-657 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 — ADOPTION DU 2^E PROJET**

Résolution visant la modification de zonage permettant 24 logements

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le 2e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2022-657 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.22 **PIIA INTERMÉDIAIRE — LOT # 4 822 833 CH. CAPELTON (NOUVELLE CONSTRUCTION BIFAMILIALE)**

ATTENDU que le projet présenté intègre bien les exigences et les recommandations demandées ;

ATTENDU que les membres du CCU formulent l'exigence et la recommandation suivante :

- Exiger que les arbres devant être plantés, identifiés aux abords de l'aire de stationnement, aient une hauteur de plus de 1,8 m lors de leur mise en terre ;
- Recommander la plantation d'arbres entre le bâtiment et la rue Capelton.

ATTENDU que les membres du CCU recommandent unanimement l'acceptation du projet par le conseil municipal ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE que le projet soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.23 **NOMINATION D'UN REMPLAÇANT AU COMITÉ DE DÉMOLITION**

Résolution visant la nomination d'un remplaçant au Comité de démolition afin d'assurer le quorum en cas de besoin

ATTENDU QUE le règlement de démolition régissant les demandes de démolition de bâtiment sur son territoire;

ATTENDU QUE le comité est composé de trois (3) membres du conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un membre remplaçant afin de toujours assurer le quorum;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que M. ANDREW J PELLETIER soit nommé à titre de membre remplaçant au comité de démolition.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

ADOPTION :

2022-12-05.24

DÉSISTEMENT – REQUÊTE EN EXPROPRIATION

ATTENDU QUE le 7 juillet 2014, le conseil a adopté la résolution 2014-07-07.15 par la laquelle il donnait mandat à ses procureurs d'entreprendre les procédures visant l'expropriation d'une partie du lot 4 028 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead;

ATTENDU QUE le 29 juillet 2014, la Municipalité publiait à l'encontre d'une partie du lot 4 028 643 un avis d'expropriation sous le numéro d'inscription 20 949 903;
ATTENDU QUE le 27 septembre 2018, le conseil a adopté la résolution 2018-09-27.03 par laquelle il donnait mandat à ses procureurs d'entreprendre les procédures afin de modifier l'emprise à être expropriée;

ATTENDU QUE le 29 juillet 2018, la Municipalité publiait à l'encontre du lot 4 028 643 un avis d'expropriation amendé sous le numéro 24 189 029;

ATTENDU QUE la situation et les circonstances entourant la volonté de la Municipalité de procéder à l'expropriation d'une partie du lot 4 028 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead ont évolué;

MOI, ELIZABETH FEE PROPOSE QUE la Municipalité se désiste des avis d'expropriation et d'expropriation amendé publiés à l'encontre d'une partie du lot 4 028 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, sous les numéros d'inscription 20 949 903 et 24 189 029;

D'autoriser Cain Lamarre SENC à déposer au Tribunal administratif du Québec, copie conforme de la présente résolution.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.25

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

Résolution visant l'adoption d'une politique de reconnaissance des organismes permettant un meilleur soutien et encadrement par la Municipalité des organismes.

Ce point est retiré

2022-12-05.26

MODIFICATION AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Résolution pour l'adoption d'un nouveau plan de mise en œuvre (PMO) du schéma de couverture de risques incendie.

Considérant que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog a été modifié le 29 mai 2013 ;

Considérant que, comme défini à l'article numéro 16 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4), malgré la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Memphrémagog-Est, les huit (8) municipalités membres sont toujours responsables du Plan de mise en œuvre (PMO) du schéma de couvertures de risques incendie (SCRI) de la MRC de Memphrémagog ;

Considérant que, tel que défini à l'article numéro 16 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c.S-3.4), chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent ensuite les actions spécifiques qu'elles doivent prendre ainsi que leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la Régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur calendrier. Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées ;

Considérant que, depuis le début des opérations de la Régie de Memphrémagog-Est, les huit (8) municipalités membres de la MRC de Memphrémagog s'en remettent à celle-ci pour accomplir les différentes actions prévues au PMO du schéma de couverture de risques de la MRC de Memphrémagog ainsi que pour les tâches et responsabilités émanant de celui-ci ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

Considérant que, comme défini à l'article numéro 28 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c.S -3.4), l'autorité régionale peut faire une demande de modification à son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

Considérant que la création de la Régie intermunicipale de Memphrémagog-Est a eu pour effet de bonifier la protection incendie sur leur territoire ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'adopter le nouveau Plan de mise en œuvre (PMO) du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie confirmant ainsi la Régie Memphrémagog-Est responsable des actions prévues au SCRI en vigueur, sans toutefois dégager les municipalités concernées de toute responsabilité ;

De demander au ministère de la Sécurité publique de modifier le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de la municipalité régionale de Memphrémagog tel que stipule l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c.S -3.4).

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2022-12-05.27

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL	
JANE MEAGHER	Q. Les réunions de travail du conseil seront ouvert au public à partir de quelle date svp ?
	R. Starting with the January working meeting, for the February council meeting, it will be open to the public. The agenda will be sent out the week before and people will be welcome to assist for the first hour, to voice their concerns on these items.
DOMINIQUE CYR	Q. J'ai su que louer une table au marché de Noël de la gare à Sherbrooke est de 50\$. Pourquoi est-ce qu'au village c'est 100\$? Est-ce possible d'avoir un prix réduit (comme 25\$) pour les résidents et les résidentes du village ? En tant qu'artiste, je ne pourrai jamais y aller avec des coûts exorbitants.
	R. Ce n'est pas 100\$, mais un \$75 pour deux jours. Considérant le fait que les 14 places ont été remplies, nous trouvons que ce tarif est raisonnable. Je prends quand même en considération votre commentaire, et je l'apporterai au comité. We will discuss different options on how to offer cheaper spots to allow for a larger amount of people to come.
GUY ROY	Q. Audio incompréhensible.
	R. Audio incompréhensible.
DAVID CAMPBELL	Q. (Explains the frustrating procedure he had to go through to receive a fire permit – given now by the Régie and not the Town.) Is there a solution?
	R. Many people have commented on the fact that it is not easy to contact them directly, and it might take a couple days to receive a fire permit. They have been asked to have their own dedicated phone number for their office instead of sharing with the Hatley Town hall. I will bring this up again with them, and discuss other options for an easier procedure for next summer.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 DÉCEMBRE 2022**

DAVID CAMPBELL	Q.	I can remember many years ago, going to council meetings, including their working meetings. We as residents were not allowed to participate but we could at least attend, and know where each council member stands on certain points.
	R.	Will there be a little more transparency in the coming year? See answer to Jane Meagher.

2022-12-05.28

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h18 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELISABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER